



450-1st Street S.W.
Calgary (Alberta) T2P 5H1
Tél. : (403) 920-5061
Télec. : (403) 920-2347
Courriel :stephanie_wilson@transcanada.com

Le 30 novembre 2011

Dépôt électronique

Office national de l'énergie
444, Septième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P 0X8

À l'attention de : M^{me} Louise George, Secrétaire de l'Office par intérim

**Objet :Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc. (TQM)
Initiative de consultation relative aux questions foncières (ICQF) – Volet 3
Cessation d'exploitation de pipelines – Questions financières (RH-2008)
Demande d'approbation des estimations des coûts**

Madame,

Veillez trouver ci-jointe, pour dépôt auprès de l'Office, une demande de TQM sollicitant l'approbation des estimations des coûts de cessation d'exploitation (estimations des coûts) du réseau de gazoduc de TQM (réseau de TQM) en vertu de la Partie I de la *Loi sur l'Office national de l'Énergie* et conformément à l'orientation de l'Office dans les Motifs de décision RH-2-2008 concernant le 3^e volet de l'ICQF (Motifs de décision RH-2-2008).

La présente demande fait partie du processus du 3^e volet d'ICQF, établi par l'Office dans les Motifs de décision RH-2-2008, afin d'assurer que les fonds nécessaires sont mis de côté en prévision de la cessation d'exploitation future des réseaux pipeliniers. L'Office a demandé aux sociétés pipeliniers de déposer des plans physiques de cessation d'exploitation (plans physiques) au plus tard le 31 mai 2011. L'Office a de plus demandé aux sociétés pipeliniers de déposer pour approbation des estimations des coûts et toute mise à jour des plans physiques au plus tard le 30 novembre 2011. La présente demande renferme les estimations des coûts pour le réseau de TQM. Aucune révision n'est requise aux plans physiques de TQM déposés le 31 mai 2011.

La version française de la demande pourra être consultée sur le site Web de Gazoduc TQM (www.gazoductqm.com).

Toute question de l'Office au sujet de la présente demande peut être adressée à l'un des représentants de TQM nommés dans la présente demande.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.
Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc.

Stéphanie Wilson
Directrice générale, Gazoduc TQM

Pièces jointes

TABLE DES MATIÈRES**DEMANDE**

1.0	DEMANDEUR.....	5	
1.1	Aperçu		5
2.0	INTRODUCTION.....	6	
2.1	Aperçu de la demande.....	6	
2.2	Processus de l'ICQF - Volet 3.....	7	
2.3	Organisation de la demande.....	10	
3.0	HYPOTHÈSES DE CESSATION D'EXPLOITATION.....	12	
3.1	Hypothèses spécifiques au pipeline et estimations des coûts	12	
3.2Hypot		
	hèses de référence révisées et hypothèses spécifiques au pipeline.....	13	
3.3	Hypothèses de TransCanada.....	18	
	3.3.1 Justification des hypothèses de TransCanada quant aux catégories d'utilisation des terres et méthodes de cessation d'exploitation	22	
3.4	Évaluation du réseau de TQM	29	
	3.4.1 Date d'évaluation	29	
	3.4.2 Définition du réseau de TQM - Longueur des conduites par catégorie d'utilisation des terres	30	
	3.4.3 Installations en surface	32	
3.5	Portée et justification des travaux de cessation d'exploitation et méthode d'estimation des coûts unitaires.....	33	
	3.5.1 Purge et nettoyage	35	
	3.5.2 Enlèvement des vannes en surface	36	
	3.5.3 Enlèvement des installations pipelinières	37	
	3.5.4 Accès aux terres et remise en état pour les vannes en surface	38	
	3.5.5 Remise en état des terres après l'enlèvement des conduites	38	
	3.5.6 Secteurs nécessitant un traitement particulier	39	
	3.5.7 Enlèvement des installations en surface	40	
	3.5.8 Ingénierie, gestion de projet et gestion des travaux de construction	42	
3.6	Activités postérieures à la cessation d'exploitation	44	
3.7	Éventualités.....		47
3.8	Résumé		48

4.0	CONSULTATION DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS ET DES PARTIES PRENANTES	49
4.1	Aperçu et objet.....	49
4.2	Consultations avec les parties prenantes.....	49

5.0	ESTIMATIONS DES COÛTS DE CESSATION D'EXPLOITATION	51
5.1	Aperçu	51
5.2	Installations en surface – coûts de cessation d'exploitation estimatifs	53
5.3	Installations pipelinières – coûts de cessation d'exploitation estimatifs	53
5.4	Coûts postérieurs à la cessation d'exploitation	55
6.0	AUTORISATIONS DEMANDÉES	56

LISTE DES TABLEAUX**Section 3 Hypothèses de cessation d'exploitation**

Tableau 3-1	Hypothèse relative à l'aspect physique selon l'utilisation des terres et l'installation aux fins des estimations de coûts préliminaires (Tableau A-2 de l'ONÉ).....	16
Tableau 3-2	Comparaison des hypothèses de référence et des hypothèses de TransCanada.....	21
Tableau 3-3	Longueur des conduites par catégorie d'utilisation des terres	31
Tableau 3-4	Résumé du nombre de croisements de pipelines.....	32
Tableau 3-5	Résumé des groupes compresseurs.....	32
Tableau 3-6	Résumé des activités de cessation d'exploitation.....	34
Tableau 3-7	Hypothèses pour les secteurs nécessitant un traitement particulier	40
Tableau 3-8	Résumé des travaux d'ingénierie, de gestion de projet et de gestion des travaux de construction.....	42
Tableau 3-9	Coûts postérieurs à la cessation d'exploitation	45

Section 5 Estimations des coûts de cessation d'exploitation

Tableau 5-1	Résumé des estimations des coûts de cessation d'exploitation	52
Tableau 5-2	Résumé des coûts de cessation d'exploitation des installations en surface.....	53
Tableau 5-3	Résumé des coûts de cessation d'exploitation des installations pipelinières	54

LISTE DES ANNEXES

Annexe A	Carte du réseau de TQM
Annexe B	Coûts unitaires définitifs - ONÉ - 21 décembre 2010
Annexe C	Résumé des installations pipelinières
Annexe D	Estimations des coûts pour les installations pipelinières
Annexe E	Résumé des consultations avec les propriétaires fonciers et les parties prenantes

OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

RELATIVEMENT À la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, LRC 1985, ch. N-7, dans sa version modifiée, et des règlements d'application;

ET RELATIVEMENT À la demande de Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc. d'approbation des estimations des coûts de cessation d'exploitation pour le réseau principal et d'autres approbations connexes en vertu de la Partie 1 de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*.

GAZODUC TRANS QUÉBEC & MARITIMES INC.

Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc. (TQM) présente à l'Office national de l'énergie (l'ONÉ ou l'Office), en vertu de à l'article 12 de la Partie I de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* (Loi sur l'ONÉ) et conformément au 3^e volet de l'Initiative de consultation relative aux questions foncières (ICQF) : Motifs de décision RH-2-2008 *Cessation d'exploitation de pipelines – Questions financières* (Motifs de décision RH-2-2008) une demande d'approbation de ses estimations des coûts de cessation d'exploitation (estimations des coûts) spécifiques au pipeline (spécifiques au pipeline) pour le réseau de gazoduc de TQM (réseau de TQM) et d'autres approbations connexes.

Demandeur

1. TQM est une « compagnie » selon le sens donné à ce terme dans la Loi sur l'ONÉ.
2. TQM exploite les installations de transport de gaz naturel en tant que mandataire de la Société en commandite Gazoduc TQM, dont la Société en commandite Gaz Métro et TransCanada PipeLines Limited (TransCanada) sont les commandités. Le réseau de gazoduc de TQM est situé dans la province de Québec et s'étend d'un point de raccordement avec le réseau principal au Canada de TransCanada à Saint-Lazare jusqu'à un point près

de Québec dans la municipalité de Lévis sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, et de Terrebonne, au nord de Montréal, jusqu'à East Hereford à la frontière entre la province de Québec et l'État du New Hampshire, où il se raccorde au réseau de Portland Natural Gas Transmission. Le réseau de TQM est assujéti à la réglementation de l'ONÉ.

3. TransCanada est l'exploitant du réseau de TQM et applique, pour l'exploitation du réseau de TQM, des politiques de sociétés qui sont communes avec les politiques d'exploitation, par TransCanada, de ses autres pipelines assujéti à la réglementation fédérale.

Estimations des coûts de TQM

4. TQM sollicite l'approbation de la présente demande relative aux estimations de cessation d'exploitation éventuelle du réseau de TQM. La présente demande fait partie du processus plus vaste d'ICQF, établi par l'Office dans l'instance RH-2-2008, afin d'assurer que les fonds nécessaires sont mis de côté en prévision de la cessation d'exploitation future des réseaux pipeliniers. L'Office a demandé aux sociétés pipelinières d'élaborer des estimations des coûts fondées soit sur les hypothèses de référence formulées par l'Office (hypothèses de référence), soit sur les hypothèses spécifiques au pipeline formulées par les sociétés pipelinières. Les sociétés pipelinières ont également l'option de formuler des estimations des coûts en fonction des deux méthodes.
5. La demande est conforme à l'orientation initiale de l'Office énoncée dans les Motifs de décision RH-2-2008 ainsi que dans toutes les orientations subséquentes de l'Office au sujet des estimations des coûts. Les estimations

du total des coûts de 68 602 000 \$ pour la cessation d'exploitation future du réseau de TQM énoncées dans la présente demande ont été préparées d'après les hypothèses spécifiques au pipeline de TransCanada (hypothèses de TransCanada).

Composantes des estimations des coûts

6. Les méthodes de cessation d'exploitation élaborées sont fonction des catégories de terres où sont situés les tronçons respectifs du réseau de TQM. La méthode de cessation d'exploitation est de plus classée selon le type (station de compression ou pipeline, par exemple) et la taille de l'installation. Les hypothèses de TransCanada et certaines hypothèses de référence ont servi à déterminer les méthodes de cessation d'exploitation et les catégories de terres.
7. Les estimations des coûts ont alors été préparées en fonction de la méthode de cessation d'exploitation pour une catégorie de terres donnée, la proportion du réseau de TQM situé dans les diverses catégories de terres ainsi que le type et la taille des installations pertinentes.

Contenu de la demande

8. La présente demande de TQM comprend l'information requise par l'ONÉ pour l'étude de la demande d'approbation des estimations des coûts et des autres demandes connexes. L'ONÉ étudiera la demande conformément à la Partie 1 de la Loi sur l'ONÉ et en se fondant sur les Motifs de décision RH-2-2008 et le processus d'ICQF.

Documents à l'appui

9. La présente demande de TQM est appuyée par l'information qui y est jointe et par toute autre information que TQM pourrait déposer, à la demande ou avec l'autorisation de l'ONÉ.

Autorisations requises

10. TQM demande à l'ONÉ de rendre une ordonnance approuvant :
- la répartition du réseau de TQM entre les diverses catégories d'utilisation des terres et catégories générales décrites dans la présente demande;
 - la méthode proposée de cessation d'exploitation des pipelines situés dans les diverses catégories d'utilisation des terres et catégories générales décrites dans la présente demande;
 - les estimations des coûts, qui seront mises à jour au fil du temps, pour la cessation d'exploitation des tronçons respectifs du réseau de TQM situés dans les diverses catégories d'utilisation des terres et catégories générales décrites dans la présente demande;
 - les estimations du total des coûts de 68 602 000 \$, qui seront mises à jour au fil du temps, pour la cessation d'exploitation des tronçons respectifs du réseau de TQM situés dans les diverses catégories d'utilisation des terres et catégories générales décrites dans la présente demande;
 - toute autre autorisation sollicitée par TQM ou jugée appropriée par l'Office.

Le tout respectueusement soumis.

**Calgary (Alberta)
Le 30 novembre 2011**

Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc.

Par : *Original signé par*

Stéphanie Wilson
Directrice générale, Gazoduc
TQM

Prière d'acheminer toutes les communications ayant trait à la présente demande

à :

Kevin Thrasher
Conseiller juridique principal
Droit et recherche en réglementation
TransCanada PipeLines Limited
450 1 Street SW
Calgary (Alberta) T2P 5H1
Tél. : (403) 920-7838
Télec. : (403) 920-2354
Courriel kevin_thrasher@transcanada.c
: om

Julie Kemp
Directrice de projet, Réglementation
Services de réglementation
TransCanada PipeLines Limited
450 1 Street SW
Calgary (Alberta) T2P 5H1
Tél. : (403) 920-2918
Télec. : (403) 920-2347
Courriel julie_kemp@transcanada.co
: m

1.0 DEMANDEUR

1.1 *Aperçu*

1 TQM est une « compagnie », selon le sens donné à ce terme dans la Loi sur
2 l'ONÉ, qui a été constituée le 24 avril 1980 en vertu des lois canadiennes.

3 Le siège social de TQM est situé au 1, Place Ville-Marie, 39^e étage, à
4 Montréal, au Québec et son bureau administratif est désormais situé au
5 450, 1st Street S.W., à Calgary, en Alberta.

6 TQM exploite les installations de transport de gaz naturel en tant que mandataire
7 de la Société en commandite Gazoduc TQM, dont la Société en commandite Gaz
8 Métro et TransCanada sont les commandités. Le réseau de gazoduc de TQM est
9 situé dans la province de Québec et s'étend d'un point de raccordement avec le
10 réseau principal au Canada de TransCanada à Saint-Lazare jusqu'à un point près
11 de Québec dans la municipalité de Lévis sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent,
12 et de Terrebonne, au nord de Montréal, jusqu'à East Hereford à la frontière entre
13 la province de Québec et l'État du New Hampshire, où il se raccorde au réseau de
14 Portland Natural Gas Transmission. Une carte du réseau de TQM est jointe à
15 l'Annexe A.

16 Le réseau de TQM est assujéti à la réglementation de l'ONÉ.

2.0 INTRODUCTION

2.1 *Aperçu de la demande*

1 La présente demande est déposée à l'appui des estimations des coûts de
2 cessation d'exploitation spécifiques au pipeline de TQM pour la cessation
3 d'exploitation future du réseau de TQM. TQM sollicite l'approbation de
4 l'Office pour ses estimations des coûts spécifiques au pipeline de sorte
5 qu'elle puisse élaborer une proposition pour la perception des fonds de
6 cessation d'exploitation ainsi que les mécanismes permettant de gérer ces
7 fonds. La demande fait partie du plus vaste processus d'ICQF mis de
8 l'avant par l'Office en janvier 2008 et ayant pour objet de revoir les
9 principales questions foncières. Plus précisément, la demande découle des
10 Motifs de décision RH-2-2008 liés à l'instance RH-2-2008, qui se penchait
11 sur ce qui suit :

12 Quelle est la façon optimale de s'assurer que
13 les fonds sont présents lorsque des frais sont
14 engagés en rapport avec la cessation
15 d'exploitation? 1

16 L'Office a demandé aux sociétés pipelinières d'élaborer des estimations
17 des coûts fondées soit sur les hypothèses de référence, soit sur les
18 hypothèses spécifiques au pipeline formulées par les sociétés pipelinières.
19 Les sociétés pipelinières ont également l'option de formuler des
20 estimations des coûts en fonction des deux méthodes.

21 La demande est conforme à l'orientation initiale de l'Office énoncée dans

1 Motifs de décision RH-2-2008, mai 2009, page 12.

1 le tableau 4-1 (Plan d'action) des Motifs de décision RH-2-2008 2 ainsi que
2 dans toutes les orientations subséquentes de l'Office au sujet des
3 estimations des coûts. Les estimations de coûts totales de 68 602 000 \$
4 pour la cessation d'exploitation future du réseau de TQM dans la
5 demande ont été préparées en se fondant sur les hypothèses de
6 TransCanada et les hypothèses de référence. TransCanada a produit les
7 estimations des coûts au nom de TQM.

2.2 *Processus de l'ICQF – Volet 3*

8 En janvier 2009, l'ONÉ a tenu une audience sur le 3^e volet de l'ICQF et ses
9 Motifs de décision RH-2-2008 ont été rendus en mai 2009. Dans ses Motifs
10 de décision RH-2-2008, l'Office a abordé plusieurs questions clés quant au
11 processus du 3^e volet de l'ICQF afin d'assurer que les sociétés pipelinières
12 commenceront à planifier sans tarder les mesures financières requises
13 pour la cessation d'exploitation future de leurs pipelines et des
14 installations connexes. 3 L'Office a par ailleurs relevé les deux principes
15 fondamentaux suivants, qui contribueront à guider le processus du
16 3^e volet de l'ICQF :

- 17 1. Les coûts de cessation d'exploitation constituent des
18 dépenses légitimes liées à la prestation des services et
19 peuvent être recouverts auprès des utilisateurs du
20 réseau sur l'approbation de l'Office.
- 21 2. Les propriétaires fonciers ne seront pas responsables
22 des coûts de cessation d'exploitation de pipelines. 4

23 Dans les Motifs de décision RH-2-2008, l'Office a formulé un plan d'action

2 Ibidem, page 3.

3 Motifs de décision RH-2008, mai 2009, page 12.

4 Ibidem.

1 pour le 3^e volet de l'ICQF et établi certaines étapes critiques pour les
2 sociétés pipelières. Au nombre de ces étapes critiques, l'Office a enjoint
3 les sociétés pipelières du Groupe 1 de déposer, pour approbation, des
4 estimations des coûts de cessation d'exploitation de pipelines et de
5 préparer en outre des estimations des montants à mettre de côté en
6 prévision d'une éventuelle cessation d'exploitation. Les sociétés
7 pipelières ont été enjoindes d'établir ces estimations en fonction des
8 hypothèses de référence formulées par l'Office ou d'hypothèses
9 spécifiques au pipeline ou d'un amalgame des deux. Ces hypothèses,
10 telles que la méthode de cessation d'exploitation, les exigences de remise
11 en état des terres et la provision pour les activités post-cessation sont
12 certains des facteurs qui entrent en ligne de compte pour déterminer les
13 coûts de cessation d'exploitation. Les hypothèses de référence formulées
14 par l'Office dans ses Motifs de décision RH-2-2008 sont préliminaires et
15 avaient pour objet de solliciter les commentaires des sociétés pipelières.

16 5

17 À la suite de la publication des Motifs de décision RH-2-2008, l'Office a
18 voulu revoir ses hypothèses de référence préliminaires avec l'aide et la
19 collaboration des parties prenantes. 6 Suivent les étapes critiques clés du
20 processus d'ICQF établies après la publication des Motifs de décision
21 RH-2-2008 :

- 22 • 3 novembre 2009 - En réponse à la demande de l'Office, TransCanada,
23 au nom de toutes ses entités (TransCanada, NOVA Gas
24 Transmission Ltd., Foothills Pipe Lines Ltd., TransCanada Keystone

5 Ibidem, page 51.

6 Modifications des hypothèses de référence préliminaires énoncées dans les Motifs de décision RH-2-2008 (Modifications des Motifs de décision RH-2-2008) le 4 mars 2010, lettre d'accompagnement.

1 Pipeline GP Ltd. et TQM) dépose une analyse des hypothèses de
2 référence, dans laquelle elle propose des modifications avec
3 justifications à l'appui.

- 4 • 17 novembre 2009 – L'Office convoque une conférence technique lors
5 de laquelle les parties prenantes ont présenté leur perspective sur les
6 hypothèses de référence (conférence technique).
- 7 • 4 mars 2010 – L'Office publie des hypothèses de référence révisées
8 dans le document intitulé *Modifications des hypothèses de référence*
9 *définies dans les Motifs de décision RH-2-2008* (modifications des Motifs
10 de décision RH-2-2008) qui ne comprennent pas de facteurs de coûts
11 unitaires pour l'élaboration d'estimations des coûts (coûts unitaires) et
12 demande aux sociétés pipelinières de déposer pour approbation leurs
13 estimations des coûts au plus tard le 31 mai 2011. 7
- 14 • 29 mars 2010 – L'Office fait savoir qu'il rencontrera les sociétés
15 pipelinières et les autres parties prenantes individuellement afin de
16 déterminer les coûts unitaires estimatifs.
- 17 • 27 août 2010 – L'Office publie un avant-projet de coûts unitaires sous
18 forme de tableau intitulé *Première ébauche des coûts unitaires pour la*
19 *cessation d'exploitation* en guise de révision de ses hypothèses de
20 référence du 4 mars 2010. 8
- 21 • 9 septembre 2010 – L'Office tient par la suite un atelier dans le but de
22 discuter de l'ébauche des coûts unitaires et de l'exactitude relative des
23 plages des coûts unitaires.

7 Modifications des Motifs de décision RH-2-2008, le 4 mars 2010, lettre d'accompagnement..

8 Ébauche des coûts unitaires de l'ONÉ, 27 août 2010, pages 1-4.

-
- 1 • 23 septembre 2010 – TransCanada rencontre le personnel de l'Office
2 pour discuter des plages de coûts unitaires.
- 3 • 29 octobre 2010 – L'Office publie la *Deuxième ébauche des coûts unitaires*
4 *pour la cessation d'exploitation* afin de solliciter des commentaires.
- 5 • 21 décembre 2010 – L'Office publie la version définitive des *Coûts*
6 *unitaires pour la cessation d'exploitation*, qui est présentée à l'Annexe B
7 de la présente demande. Par la suite, TransCanada décide d'avoir
8 recours à des hypothèses spécifiques au pipeline ainsi que les
9 hypothèses de référence (justification présentée dans la section 3.0).
- 10 • 12 janvier 2011 – L'Association canadienne de pipelines d'énergie
11 (ACPÉ), au nom des sociétés membres, communique par écrit avec
12 l'Office pour proposer des révisions au processus d'ICQF et demande à
13 l'Office de regrouper le dépôt de mai 2011 avec les dépôts sur le
14 processus et le mécanisme de prélèvement des fonds prévus pour 2012.
- 15 • 7 mars 2011 – L'Office publie une lettre (lettre de mars 2011)
16 définissant un processus d'ICQF révisé. L'Office demande aux sociétés
17 de déposer des plans physiques de cessation d'exploitation, non pas
18 pour approbation, d'ici le 31 mai 2011 et de déposer des estimations de
19 coûts complètes et toute mise à jour, s'il en est, des plans physiques
20 pour approbation au plus tard le 30 novembre 2011. 9
- 21 • 31 mai 2011 – TQM dépose ses plans physiques pour la cessation
22 d'exploitation du réseau de TQM.

9 Révision par l'ONÉ de l'échéancier de l'Association canadienne de pipelines d'énergie, 7 mars 2011.

2.3 *Organisation de la demande*

1 La demande a été structurée de manière à tenir compte des diverses
2 étapes définies par l'Office pour le calcul et la préparation des estimations
3 des coûts.

4 La section 3 de la demande se penche sur la formulation des hypothèses
5 de référence et présente les raisons ayant motivé la décision de TQM
6 d'inclure ses hypothèses spécifiques au pipeline dans la préparation des
7 estimations de coûts. Elle énonce par ailleurs les hypothèses
8 fondamentales sur lesquelles TransCanada s'est fondée pour déterminer
9 les catégories d'utilisation des terres et la méthode appropriée de
10 cessation d'exploitation qui devrait être associée aux diverses catégories
11 d'utilisation des terres. Ces renseignements sont résumés dans le tableau
12 3-2 (Comparaison des hypothèses de référence et des hypothèses de
13 TransCanada). Le tableau 3-3 (Longueur des conduites du réseau de TQM
14 selon les catégories d'utilisation des terres) présente les longueurs
15 estimatives des conduites faisant partie de chaque catégorie d'utilisation
16 des terres cernée dans le tableau 3-2. La dernière sous-section de la
17 section 3 traite de l'élaboration des coûts unitaires et présente également
18 les définitions des divers coûts unitaires que TransCanada a intégrés dans
19 le calcul des estimations des coûts.

20 La section 4 de la demande aborde les résultats des consultations avec les
21 propriétaires fonciers et les autres parties prenantes au sujet de la
22 méthode d'élaboration des hypothèses de cessation d'exploitation de
23 TransCanada.

24 On trouve à la section 5 de la demande le résumé des estimations des

1 coûts de cessation d'exploitation du réseau de TQM, qui détaille les
2 estimations des coûts pour la cessation d'exploitation des conduites
3 faisant partie des diverses catégories d'utilisation des terres et les
4 estimations des coûts liés à la cessation d'exploitation des installations en
5 surface le long du réseau de TQM.

6 Enfin, la section 6 de la demande fait état des autorisations requises par
7 TQM relativement au réseau de TQM.

3.0 HYPOTHÈSES DE CESSATION D'EXPLOITATION

3.1 *Hypothèses spécifiques au pipeline et estimations des coûts*

1 Dans le préambule aux tableaux résumant le point de vue de l'Office en ce
2 qui a trait aux hypothèses de référence dans le chapitre 4.2 des Motifs de
3 décision RH-2-2008, l'Office a indiqué ce qui suit :

4 Le comité recommande que les hypothèses de
5 référence énoncées au tableau 4-2 servent de
6 fondement pour la préparation des estimations de
7 coûts préliminaires de chaque société pipelinière. Si
8 des sociétés choisissent de présenter des estimations
9 de leurs coûts futurs de cessation d'exploitation qui
10 sont fondées sur des hypothèses spécifiques au
11 pipeline, elles doivent être disposées à justifier tout
12 écart par rapport aux hypothèses de référence que
13 comportent ces estimations spécifiques... 10

14 L'Office a par ailleurs précisé dans les notes explicatives du *Plan d'action*
15 résumé dans le tableau 4-1 que :

16 b) Chaque société du Groupe 1 établit et dépose des
17 estimations de ses coûts de cessation d'exploitation et
18 du montant à mettre de côté pour couvrir ces coûts,
19 en se fondant sur des hypothèses spécifiques au
20 pipeline, ou sur une combinaison d'hypothèses
21 spécifiques et d'hypothèses de référence. 11

22 Le 3^e volet de l'ICQF, ainsi qu'en fait état le résumé du processus dans la
23 section 1.2 des Motifs de décision RH-2-2008, a été une démarche
24 collaborative. Depuis qu'il a publié ses Motifs de décision RH-2-2008,
25 l'Office a sollicité la participation des sociétés pipelinières et des parties
26 prenantes pour recueillir de l'information lui permettant de mettre au

10 Motifs de décision RH-2-2008, mai 2009, page 51.

11 Ibidem, pages 49-50.

1 point les données sur les hypothèses de référence. L'Office a publié
2 plusieurs ébauches des hypothèses de référence, qui ont donné lieu à la
3 présentation d'un ensemble de coûts unitaires le 21 décembre 2010.

4 TransCanada a partagé avec l'Office des données représentatives de
5 l'expérience de l'industrie afin de collaborer à l'élaboration des hypothèses
6 de référence et des coûts unitaires. Bien que TransCanada reconnaisse que
7 l'Office ait déployé des efforts considérables, en collaboration avec les
8 diverses parties prenantes, pour mettre au point les hypothèses de
9 référence et les coûts unitaires, TransCanada a choisi d'avoir recours à une
10 analyse spécifique au pipeline pour préparer ses estimations des coûts de
11 cessation d'exploitation pour le réseau de TQM tout en intégrant certaines
12 des hypothèses de référence. La justification de cette décision est
13 présentée ci-après.

3.2 *Hypothèses de référence révisées et hypothèses spécifiques au pipeline*

14 Les Motifs de décision RH-2-2008 de l'Office précisait que l'Office était
15 généralement disposé à accepter le cadre d'analyse de l'utilisation des
16 terres élaboré initialement par l'ACPÉ. 12 L'ACPÉ a mis au point une
17 grille (grille de l'ACPÉ) pour déterminer les catégories d'utilisation des
18 terres dans son rapport intitulé *Technical and Environmental Considerations*
19 *for Development of Pipeline Abandonnement* publié en 2006 (rapport de
20 l'ACPÉ). 13 Le rapport de l'ACPÉ a reçu l'aval de la majorité des sociétés
21 pipelières. Dans l'adoption de ce cadre, l'Office a indiqué :

22 L'Office a admis que le tableau 1 de l'ébauche du
23 rapport de l'ACPÉ reflète l'information la plus à jour

12 Modifications des Motifs de décision RH-2-2008, 4 mars 2010, page 6.

13 Hypothèses de cessation d'exploitation de pipelines de l'ACPÉ – *Technical and Environmental Considerations for Development of Pipeline Abandonment Strategies*, 2006, page 10, tableau 1.

1 de l'industrie pipelinière sur les méthodes de
2 cessation d'exploitation, et qu'il offre un meilleur
3 cadre de travail que le tableau 4-3 [voir ci-dessus] de
4 la décision RH-2-2008 pour estimer les coûts de la
5 cessation d'exploitation. Le tableau A-1 à l'Annexe A
6 de la présente décision offre un cadre de travail par
7 catégorie d'utilisation des terres et de diamètre de
8 pipeline. Il est raisonnable de s'attendre à ce que la
9 détermination de l'utilisation des terres constitue la
10 première étape dans l'élaboration des estimations
11 préliminaires... 14

12 Les sociétés pipelinières du Groupe 1, dont TQM, ont appuyé une
13 démarche fondée sur des principes pour déterminer la méthode de
14 cessation d'exploitation appropriée résumée dans le rapport de l'ACPÉ.
15 TQM se rallie à l'Office pour affirmer que le cadre de l'ACPÉ visant à
16 déterminer les estimations des coûts en fonction des catégories
17 d'utilisation des terres fournit un meilleur modèle que celui initialement
18 proposé par l'Office dans le tableau 4-3 des Motifs de décision RH-2-2008.
19 15 La détermination de la méthode appropriée de cessation d'exploitation
20 en fonction des catégories d'utilisation des terres fournit un modèle
21 objectif et prévisible pour l'élaboration des estimations des coûts.

22 Malgré l'adoption, par l'Office, de cette méthode axée sur les catégories, il
23 a choisi de modifier la grille de l'ACPÉ d'une manière unique en fonction
24 du raisonnement suivant :

25 ... l'Office a remarqué que l'avertissement au début
26 du rapport précise que le tableau a été dressé par un
27 groupe de travail de l'ACPÉ comprenant des
28 représentants de sociétés membres de l'association.
29 L'ACPÉ s'efforce d'inclure d'autres parties prenantes,

14 Ibidem, page 6.

15 Motifs de décision RH-2-2008, mai 2009, page 52, tableau 4-3.

1 comme elle a affirmé, mais les propriétaires fonciers
2 et d'autres parties prenantes n'ont peut-être pas pris
3 part à l'élaboration du tableau 1 publié dans son
4 rapport. Par conséquent, l'Office a retenu certains
5 aspects du tableau 4-3 de la décision RH-2-2008, et les
6 a appliqués au cadre de travail raffiné, basé en partie
7 sur le tableau 1. En particulier, pour les catégories
8 « terre agricole cultivée», « terre agricole non
9 cultivée » et « terre non agricole sans mise en valeur
10 prévue », l'Office a supposé que 80 % des pipelines
11 sont laissés sur place et 20 % sont retirés. 16

12 La grille de l'ACPÉ recommande une méthode uniforme de cessation
13 d'exploitation de pipelines faisant partie de diverses catégories
14 d'utilisation des terres : abandon sur place, abandon sur place avec
15 traitement particulier ou retrait. Dans sa version de la grille de l'ACPÉ,
16 l'Office a cependant modifié cette méthode. Dans la catégorie « Terres
17 agricoles », par exemple, l'Office recommande pour les pipelines situés
18 sur des terres faisant partie de la sous-catégorie « Culture » que 80 % des
19 conduites soient abandonnés sur place et 20 % fassent l'objet d'un retrait.
20 L'Office suggère que les mêmes ratios soient appliqués pour déterminer la
21 méthodologie pour la cessation d'exploitation des pipelines situés sur des
22 terres faisant partie de la catégorie « Terres agricoles – Terres non
23 cultivées » et de la catégorie « Terres non agricoles – Aucune mise en
24 valeur prévue ». 17

16 Modifications des Motifs de décision RH-2-2008, 4 mars 2010, pages 6-7.

17 Ibidem, page 25

- 1 À titre de référence, le tableau A-2 est reproduit dans la présente demande
2 dans le tableau 3-1 ci-dessous.

Tableau 3-1
Hypothèse relative à l'aspect physique selon l'utilisation des terres et
l'installation aux fins des estimations de coûts préliminaires
(Tableau A-2 de l'ONÉ)

Utilisation des terres		Diamètre du pipeline			Installations en surface
		60,3 – 323,9 mm	355,6 – 610 mm	>660 mm	
		(P) Petit	(M) Moyen	(G) Grand	
Terres agricoles	Culture	A : 80 %	A : 80 %	A : 80 %	R
		(R : 20 %)	(R : 20 %)	(R : 20 %)	R
	Culture et fonctions spéciales	R	R	R	R
	Terres non cultivées	A : 80 %	A : 80 %	A : 80 %	R
(R : 20 %)		(R : 20 %)	(R : 20 %)	R	
Terres non agricoles	Terres mises en valeur	A	A	A	R
	Mise en valeur éventuelle	R	R	R	R
	Aucune mise en valeur prévue (p. ex., terres forestières)	A : 80 %	A : 80 %	A : 80 %	R
(R : 20 %)		(R : 20 %)	(R : 20 %)		
Autres	Zones écologiquement vulnérables	A	A	A	R
	Routes et voies ferrées	A+	A+	A+	R
	Franchissements de cours d'eau	A	A	A	R
	Croisements (services publics)	A	A+	A+	R

A=Abandon sur place, A+=Abandon sur place avec traitement particulier, R=Retrait

- 3 Bien que l'Office ait avalisé la démarche générale de la grille de l'ACPE
4 quant aux catégories d'utilisation des terres, les modifications qu'il a

1 apportées aux ratios fixes contrastent quelque peu avec la démarche
2 fondée sur des principes énoncée dans le rapport de l'ACPÉ. TransCanada
3 suggère que l'Office, en appliquant les ratios prédéterminés figurant dans
4 le tableau 3-1 pour le retrait et l'abandon sur place des pipelines pour
5 certaines catégories d'utilisation des terres, élimine l'application d'une
6 évaluation objective de l'utilisation des terres pour déterminer la méthode
7 de cessation d'exploitation appropriée. Bien que nombre de facteurs
8 spécifiques à l'emplacement seront pris en compte dans le cadre
9 d'éventuels travaux de cessation d'exploitation dans l'avenir, une
10 démarche actuelle tenant compte de l'utilisation principale des terres
11 situées au-dessus du pipeline semble être le facteur le plus raisonnable et
12 fiable pour déterminer la solution de cessation d'exploitation la plus
13 appropriée et, de ce fait, les coûts de cessation d'exploitation.

14 Le recours aux ratios prédéterminés proposés par l'Office rend la
15 détermination de la méthode de cessation d'exploitation quelque peu
16 arbitraire. Dans son mémoire présenté à l'Office avant la tenue de la
17 conférence technique du 17 novembre 2009 ayant pour objet de
18 perfectionner les hypothèses de référence énoncées dans les Motifs de
19 décision RH-2-2008, TransCanada, au nom de toutes ses entités
20 (TransCanada, NOVA Gas Transmission Ltd., Foothills Pipe Lines Ltd.,
21 TransCanada Keystone Pipeline GP Ltd. et TQM) a fait les observations
22 suivantes :

23 Une méthode fondée sur des pourcentages
24 prédéterminés comporte une lacune inhérente, à
25 savoir qu'elle pourrait estimer incorrectement la
26 proportion de pipeline devant être retirée. À titre
27 d'exemple, il pourrait être nécessaire de retirer un
28 pourcentage important de la longueur totale des
29 conduites d'un court pipeline qui traverse des terres

1 agricoles sur lesquelles le sol est cultivé en
2 profondeur. D'autre part, dans le cas d'un très long
3 pipeline qui traverse diverses terres, il se pourrait
4 qu'un pourcentage bien inférieur de la longueur
5 totale des conduites doive être retiré. L'application
6 d'une méthode d'estimation de la proportion d'un
7 pipeline devant faire l'objet d'un retrait plus
8 compatible avec les caractéristiques réelles d'un
9 pipeline permettrait donc d'obtenir des estimations
10 de coûts plus exactes. 18

11 TransCanada croit que la solution de cessation d'exploitation la plus
12 appropriée devrait être fondée principalement sur la catégorie
13 d'utilisation des terres. TransCanada a tiré cette conclusion après avoir
14 analysé la grille de l'ACPÉ dans le contexte des pratiques actuelles de
15 l'industrie et en consultation avec les autres parties prenantes (ainsi qu'il
16 est défini dans la section 4.0). À la lumière de cette revue, la cessation
17 d'exploitation faisant appel à une démarche fondée sur des principes est
18 une méthode raisonnable et équitable.

19 **3.3 Hypothèses de TransCanada**

20 La grille proposée par TransCanada pour déterminer les méthodes de
21 cessation d'exploitation en fonction des catégories d'utilisation des terres
22 présente de légères modifications par rapport à la grille initialement
23 proposée dans le rapport de l'ACPÉ. Les hypothèses de TransCanada
24 comportent les différences suivantes :

- 25 • Le rapport de l'ACPÉ ne tenait pas compte des croisements de routes
26 publiques en gravier en tant que catégorie distincte, mais il présumait
27 qu'ils faisaient partie de la catégorie des routes et voies ferrées. Le

1 rapport de l'ACPÉ présumait que ces croisements seraient abandonnés
2 sur place et remplis de béton. D'une façon générale, TransCanada
3 accepte les hypothèses de l'ACPÉ, à l'exception des croisements en
4 gravier pour les pipelines d'un diamètre de 323,9 mm (NPS 12) ou
5 moins, qui sont supposément abandonnés sur place sans remplissage.

- 6 • Pour les points de franchissement de cours d'eau, le rapport de l'ACPÉ
7 présumait que le traitement approprié serait l'abandon sur place du
8 pipeline. Là encore, TransCanada est généralement d'accord avec cette
9 hypothèse, mais elle propose par ailleurs de segmenter le pipeline aux
10 endroits appropriés en coupant le pipeline et en obturant les
11 extrémités pour réduire les problèmes possibles de renardage. De plus,
12 TransCanada propose de ne pas remplir les conduites avec aucun
13 matériau quel qu'il soit.
- 14 • Pour ce qui est des croisements d'installations de services publics, le
15 rapport de l'ACPÉ présume que la principale méthode serait l'abandon
16 sur place pour ne pas compromettre la stabilité de ces installations.
17 L'ACPÉ a présumé que les canalisations aux lieux de croisement de
18 pipelines de moyen et de grand diamètre seraient remplies de béton.
19 TransCanada propose également l'abandon sur place des lieux de
20 croisement d'installations de services publics, mais sans remplissage
21 de béton. TransCanada est d'avis que cette méthode éliminerait les
22 incidences possibles sur la stabilité de ces installations, sans égard au
23 diamètre du pipeline.

24 Le tableau 3-2 présente la grille modifiée de catégories d'utilisation des
25 terres de TransCanada. Il compare par ailleurs les hypothèses sur les
26 catégories d'utilisation des terres de TransCanada et de l'ONÉ. Les

1 hypothèses de TransCanada diffèrent des hypothèses de référence sur
2 certains points fondamentaux :

- 3 • Contrairement aux hypothèses de référence, elles ne comportent pas
4 de ratios fixes au sein des catégories d'utilisation des terres pour
5 déterminer la proportion de pipeline devant être retirée plutôt que
6 d'être abandonnée sur place. La catégorie d'utilisation des terres en soi
7 détermine la méthode de cessation d'exploitation appropriée, soit le
8 retrait ou l'abandon sur place.
- 9 • Les hypothèses de TransCanada diffèrent également des hypothèses
10 de référence en ce qu'elles établissent une distinction dans le
11 traitement des lieux de croisement de pipeline pour les routes pavées
12 et les routes en gravier. Dans le cas des pipelines d'un diamètre de
13 323,9 mm (NPS 12) ou moins, TransCanada présume qu'il ne sera pas
14 nécessaire de remplir de béton les lieux de croisement par des routes
15 en gravier pour maintenir l'intégrité structurale. Les lieux de
16 croisement de pipelines par des routes pavées seront remplis de béton.
- 17 • La proposition de l'ONÉ présume que les pipelines aux points de
18 franchissement de cours d'eau doivent être abandonnés sur place et
19 remplis de béton. TransCanada présume également que de tels
20 pipelines doivent être abandonnés sur place et propose de segmenter
21 le pipeline aux endroits appropriés en coupant le pipeline et en en
22 obturant les extrémités pour réduire les problèmes possibles de
23 renardage. De plus, TransCanada propose de ne pas remplir les
24 conduites d'aucun matériau quel qu'il soit. La justification de cette
25 démarche est commentée plus en détail dans la section 3.3.1.

- 1 • TransCanada ne présume pas que les pipelines aux lieux de croisement
2 d'installations de services publics (autres croisements) qui sont
3 abandonnés sur place devront être remplis de béton, quel que soit leur
4 diamètre. La justification de cette démarche est commentée plus en
5 détail dans la section 3.3.1.

1

Tableau 3-2
Comparison des hypothèses de référence et des hypothèses de
TransCanadas

Utilisation des terres	Type	Hypothèses de référence	Hypothèses de TransCanada
Terres agricoles	Culture	A : 80 %	A
		(R : 20 %)	
	Culture et fonctions spéciales	R	R
Terres non cultivées		A : 80 %	A
		(R : 20 %)	
Terres non agricoles	Terres mises en valeur	A	A
	Mise en valeur éventuelle	R	R
	Aucune mise en valeur prévue (p. ex., terres forestières)	A : 80 %	A
(R : 20 %)			
Autres	Zones écologiquement vulnérables	A	A
	Croisements de routes pavées publiques et de voies ferrées	A+	A+
	Croisements de routes en gravier publiques	A+	A (60,3 - 323,9 mm)
			A+ (≥ 355,6 mm)
	Franchissements de cours d'eau	A+	A
Croisements (services publics)	A (60,3 - 323,9 mm)	A	
	A+ (≥ 355,6 mm)		
Installations en surface		R	R

A=Abandon sur place, A+=Abandon sur place avec traitement particulier, R=Retrait

Les hypothèses d'abandon sur place de TransCanada prévoient que tous les franchissements de cours d'eau et croisements de routes pavées, de chemins de fer et de routes en gravier pour les pipelines de diamètre moyen ou de grand diamètre incluent la coupe et l'obturation des tuyaux avec des plaques d'acier aux deux extrémités.

3.3.1 Justification des hypothèses de TransCanada quant aux catégories d'utilisation des terres et aux méthodes de cessation d'exploitation

1 Les estimations de coûts ont été obtenues en répartissant le réseau de
2 TQM dans diverses catégories de terres en fonction de l'emplacement des
3 tronçons du réseau. Les catégories de terres ont été déterminées d'après
4 l'évaluation des diverses caractéristiques des terres et par référence à des
5 données sur les catégories de terres spécifiques. Une description plus
6 détaillée des catégories d'utilisation des terres est présentée à la section
7 3.4.2 de la présente demande. Les catégories de terres correspondent
8 également à celles définies dans le rapport de l'ACPÉ. TransCanada a
9 alors évalué la méthode de cessation d'exploitation appropriée pour
10 chaque catégorie particulière de terres sur lesquelles les installations du
11 réseau de TQM sont situées. La méthode de cessation d'exploitation a de
12 plus fait l'objet d'une analyse en fonction des dimensions et du type
13 d'installations. Par ailleurs, l'analyse de TransCanada était également
14 guidée par certains principes plus généraux.

15 L'évaluation que fait TransCanada de la méthode de cessation
16 d'exploitation la plus appropriée pour chaque catégorie d'utilisation des
17 terres est généralement fondée sur trois facteurs clés :

- 18 1. Sécurité : assurer que la méthode de cessation d'exploitation est
19 sécuritaire.
- 20 2. Protection de l'environnement : assurer que la méthode de cessation
21 d'exploitation entraîne le minimum d'impacts environnementaux.
- 22 3. Rapport coût-efficacité : assurer que la cessation d'exploitation est
23 réalisée efficacement en termes de coût.

1 **Terres agricoles**

2 *Culture* (terres agricoles, y compris les terres irriguées) : La méthode la
3 plus appropriée de cessation d'exploitation des terres cultivées sans
4 fonctions spéciales est l'abandon sur place du pipeline. TransCanada
5 reconnait qu'il se produira une certaine corrosion au fil du temps dans les
6 secteurs à proximité des conduites qui entraînera un vide où pourront
7 s'infiltrer les matériaux avoisinants. Ce processus sera vraisemblablement
8 graduel et pourrait ne pas être perceptible à la surface. Un certain
9 tassement du sol peut se produire, mais les travaux de culture habituels
10 devraient corriger l'affaissement maximal qui pourrait se produire.
11 TransCanada croit que les mesures correctrices les moins importunes pour
12 rectifier tout affaissement résiduel seraient d'ajouter des matériaux de
13 remblai ou de la terre végétale dans les secteurs touchés. TransCanada
14 souligne par ailleurs que le retrait de conduites peut aussi entraîner un
15 risque d'affaissement selon le type de matériaux de remblai utilisés et les
16 conditions spécifiques des lieux.

17 Il faut évaluer la menace posée par un affaissement relativement restreint
18 en regard des risques potentiels pour la sécurité associés à des mesures
19 correctrices plus perturbatrices. Au plan de la sécurité, des préoccupations
20 plus importantes découlent, par exemple, des activités de retrait de
21 pipelines. Le retrait de pipelines nécessiterait le recours à des machines
22 lourdes et augmenterait la circulation routière locale pendant les travaux
23 de construction. Ensemble, ces facteurs pourraient donner lieu à de plus
24 grands problèmes au titre de la sécurité comparativement à la pratique
25 d'abandonner les pipelines sur place.

26 Il semblerait également que l'abandon sur place des pipelines dans les

1 terres de culture est une méthode respectueuse de l'environnement.
2 TransCanada s'assurera que des travaux adéquats de remise en état et de
3 restauration de l'emprise des pipelines sont réalisés à la suite de la
4 cessation d'exploitation définitive. Selon toute attente, les terres de culture
5 n'exigeront généralement pas d'importants travaux de restauration à la
6 suite de la cessation d'exploitation puisque la perturbation des terres se
7 poursuivra avec les pratiques agricoles courantes. Le retrait du pipeline,
8 d'autre part, perturberait les travaux de culture pendant de très longues
9 périodes.

10 Les calculs faits par TransCanada lui ont permis d'évaluer que les coûts
11 unitaires relatifs de retrait de pipelines seraient de 15 à 20 fois supérieurs
12 aux coûts d'abandon sur place. Il est dans l'intérêt du public d'assurer que
13 les coûts de cessation d'exploitation sont raisonnables et que les
14 expéditeurs n'assument pas de coûts injustifiés. TransCanada croit que
15 l'abandon sur place dans les terres de culture est non seulement
16 sécuritaire et respectueux de l'environnement, mais qu'il s'agit également
17 de la solution de cessation d'exploitation la plus économique.

18 *Culture et fonctions spéciales* (terres de culture où la couche de couverture
19 est un sujet d'inquiétude, telles que les fermes forestières, les gazonnières
20 ou les cultures en profondeur) : Les hypothèses de TransCanada sont
21 parallèles à celles de l'ONÉ et la société propose le retrait des pipelines
22 dans les terres de culture avec fonctions spéciales. Il s'agirait typiquement
23 des zones où la couche de couverture sera un sujet d'inquiétude. Les
24 terres de culture où ont lieu des pratiques de culture en profondeur,
25 comme les gazonnières et les fermes forestières, par exemple, pourraient
26 justifier le retrait des conduites. TransCanada a examiné la méthode de

1 cessation d'exploitation dans les terres de culture avec fonctions spéciales
2 dans le contexte de la rentabilité, des impacts environnementaux et de la
3 sécurité et elle s'entend avec l'Office, à savoir que le retrait est la bonne
4 solution.

5 *Terres non cultivées* (prairies naturelles ou pâturages) : De façon générale,
6 l'analyse de TransCanada pour la cessation d'exploitation du pipeline
7 dans les terres cultivées sans fonctions spéciales s'applique également aux
8 terres non cultivées. Après avoir tenu compte de tous les facteurs
9 pertinents concernant les conduites situées dans des terres non cultivées,
10 TransCanada a conclu que la solution appropriée était de laisser les
11 conduites sur place.

12 Tout comme dans le cas des terres de culture avec fonctions spéciales,
13 TransCanada croit que les questions de sécurité liées à l'abandon sur place
14 des conduites dans les secteurs non cultivés sont limitées. À moins que le
15 tassement dans un secteur particulier compromette la sécurité, l'abandon
16 de la conduite sur place est la solution de cessation d'exploitation la plus
17 sécuritaire en cas d'affaissement dans les secteurs non cultivés. Les risques
18 associés au retrait des conduites dans ces secteurs sont plus grands que les
19 risques potentiels découlant de l'abandon sur place des conduites
20 (consulter la section sur les *terres de culture*).

21 Les impacts environnementaux de l'abandon sur place du pipeline dans
22 les secteurs non cultivés seraient limités. TransCanada s'assurera que
23 l'emprise du pipeline est remise dans un état approprié, habituellement
24 un état comparable à celui de l'environnement adjacent à l'emprise.

25 **Terres non agricoles**

1 *Terres mises en valeur* (terres sur lesquelles sont aménagées des
2 installations commerciales ou industrielles ou des résidences) : Les
3 hypothèses de TransCanada pour cette catégorie de terres reflètent celles
4 de l'ONÉ. En tout et pour tout, il y a peu de choix pour la cessation
5 d'exploitation de pipelines dans des terres mises en valeur autres que
6 l'abandon sur place des conduites. Dans bien des cas, il pourrait être
7 physiquement impossible de procéder au retrait de pipelines en raison des
8 aménagements en place. Il peut être plus pratique et sécuritaire
9 d'abandonner les conduites sur place compte tenu de facteurs tels que la
10 marge de recul minimale entre les structures en place et les populations
11 avoisinantes.

12 *Mise en valeur éventuelle* (terres non agricoles où la croissance dans les
13 secteurs commercial, industriel ou résidentiel pourrait se répercuter sur le
14 pipeline ou l'emprise) : Les sociétés pipelinières ont assumé la
15 responsabilité de leurs pipelines en exploitation et, par conséquent, si des
16 travaux d'aménagement sont prévus à proximité d'un pipeline dont la
17 cessation d'exploitation est envisagée, l'exploitant du pipeline procédera
18 au retrait du pipeline pour faciliter les travaux d'aménagement. Les
19 hypothèses de TransCanada pour cette catégorie de terres cadrent
20 également avec les hypothèses de référence.

21 *Aucune mise en valeur prévue* (terres non agricole où l'emprise ne devrait
22 pas être touchée, p. ex., terres forestières, prairies et pâturages) : Cette
23 catégorie de terres comprend les forêts et les autres terrains boisés ou
24 encore les régions où le terrain est accidenté. L'hypothèse de TransCanada
25 pour cette catégorie de terres prévoit l'abandon sur place du pipeline.
26 L'analyse des risques pour cette catégorie de terres est très semblable à

1 celle des terres agricoles non cultivées. Après avoir tenu compte de tous
2 les facteurs pertinents pour les conduites situées dans des régions où des
3 travaux d'aménagement ne sont pas envisagés dans l'avenir, TransCanada
4 a conclu que l'abandon sur place des conduites est l'option de cessation
5 d'exploitation la plus appropriée.

6 Comme pour les terres non cultivées, l'abandon sur place du pipeline
7 dans les régions où aucune mise en valeur n'est prévue dans l'avenir se
8 traduira vraisemblablement par des préoccupations limitées quant à la
9 sécurité. TransCanada prévoit que affaissement localisé sera d'une
10 envergure restreinte et qu'il n'entraînera pas de risque résiduel important
11 en matière de sécurité. Si on l'évalue en regard des activités de retrait des
12 conduites, l'abandon sur place représente une solution de cessation
13 d'exploitation raisonnable et sécuritaire.

14 Dans le but de réduire les impacts environnementaux, TransCanada
15 s'assurera que l'emprise du pipeline est remise en état dans la mesure
16 appropriée, ce qui correspond généralement au profil environnemental du
17 milieu environnant. Le fait de retourner dans des secteurs non cultivés
18 pour y effectuer des travaux d'excavation et de retrait de pipelines risque
19 davantage d'entraîner des impacts environnementaux que l'abandon sur
20 place du pipeline. TransCanada n'a connaissance d'aucune information
21 probante indiquant que le retrait d'un pipeline dans des régions où des
22 travaux de mise en valeur ne sont pas envisagés dans l'avenir est une
23 méthode de cessation d'exploitation privilégiée.

1

2 **Autres utilisations des terres**

3 *Zones écologiquement vulnérables* (parcs, terres humides, aires naturelles ou
4 habitat des espèces en péril) : TransCanada est en plein accord avec les
5 hypothèses de référence pour l'abandon sur place des pipelines dans cette
6 catégorie d'utilisation des terres. Il est habituellement préférable d'opter
7 pour l'abandon sur place des conduites dans les zones écologiquement
8 vulnérables. Ces dernières font l'objet d'une évaluation avant la cessation
9 d'exploitation d'un pipeline et des mesures spéciales sont prises pour
10 assurer que les impacts environnementaux de la cessation d'exploitation
11 seront réduits au minimum. Lorsqu'il faut effectuer des travaux dans des
12 zones écologiquement vulnérables, l'une des principales préoccupations
13 est d'éviter toute perturbation inutile dans ces secteurs. Les perturbations
14 considérables qui accompagneraient le retrait d'un pipeline ne sont ni
15 raisonnables ni justifiables dans le contexte des impacts
16 environnementaux minimales découlant de l'abandon sur place des
17 conduites.

18 *Croisement de routes pavées publiques et de voies ferrées* : TransCanada est en
19 plein accord avec les hypothèses de référence, soit que l'abandon sur place
20 est la méthode appropriée de cessation d'exploitation pour cette catégorie
21 de terres. De plus, TransCanada convient que le fait de remplir les
22 conduites avec du béton aux lieux de croisement assurera l'intégrité
23 structurale des routes à la suite de la cessation d'exploitation. La sécurité
24 est la principale préoccupation et tout affaissement en ces lieux de
25 croisement pourrait entraver la sécurité. TransCanada possède une grande
26 expérience de la cessation d'exploitation de pipelines à des lieux de

1 croisement et la société croit que l'abandon sur place et le remplissage
2 avec du béton représentent la meilleure solution de cessation
3 d'exploitation. TransCanada croit que le remplissage avec du béton des
4 conduites qui croisent ces routes élimine presque entièrement le risque
5 d'affaissement dans l'avenir.

6 *Croisement de routes en gravier publiques* : TransCanada a décidé que toutes
7 ses conduites situées à des lieux de croisement de routes en gravier
8 devraient être abandonnées sur place. Dans cette catégorie, il existe
9 cependant une importante distinction avec les lieux de croisement de
10 routes pavées. Aux lieux de croisement de routes en gravier, les pipelines
11 de petit diamètre (moins de ou égal à 323,9 mm (NPS 12)) seront
12 abandonnés sur place sans traitement particulier (p. ex. remplissage avec
13 du béton). À ces mêmes lieux de croisement, les pipelines de moyen à
14 grand diamètre (supérieur ou égal à 355,6 mm (NPS 14)) seront
15 abandonnés sur place et remplis de béton, tout comme les pipelines aux
16 lieux de croisements de routes pavées et de voies ferrées. Ces mesures ont
17 pour objet de réduire le risque plus élevé d'affaissement marqué aux lieux
18 de croisement de pipelines de plus grand diamètre.

19 *Franchissements de cours d'eau* : TransCanada est en plein accord avec
20 l'hypothèse de référence, soit que l'abandon sur place représente la
21 méthode de cessation d'exploitation appropriée. TransCanada propose de
22 plus que le pipeline aux lieux de franchissement de cours d'eau soit
23 segmenté aux endroits appropriés en coupant la conduite et en en
24 obturant les extrémités pour réduire les problèmes possibles de renardage.
25 De plus, TransCanada propose également de ne pas remplir les conduites
26 avec aucun matériau quel qu'il soit.

1 Si une conduite franchissant un cours d'eau devait être retirée à une date
2 future, TransCanada croit qu'il serait préférable qu'elle n'ait pas été
3 remplie avec aucun matériau. Si la conduite n'est pas remplie avec du
4 béton ou une autre substance, son retrait physique serait toujours possible
5 (en présumant que l'intégrité structurale du pipeline est alors suffisante
6 pour en permettre le retrait). D'autre part, il pourrait être difficile et
7 démesurément coûteux de retirer ultérieurement une conduite ayant été
8 remplie avec un matériau quelconque.

9 *Autres croisements (services publics) :* TransCanada a conclu que toutes ses
10 conduites à des lieux de croisement de services publics, peu importe le
11 diamètre, devraient être abandonnées sur place sans être remplies de
12 béton. TransCanada croit que le remplissage de pipelines de moyen à
13 grand diamètre (supérieur ou égal à 355,6 mm (NPS 14)) avec du béton
14 pourrait compromettre la stabilité des installations de services publics.
15 Cela s'explique, dans la majorité des cas, par le fait que le service public
16 traversé est situé en dessous du pipeline. D'autre part, tout affaissement à
17 long terme possible associé à l'abandon sur place d'un pipeline
18 n'engendrerait vraisemblablement aucun risque pour le service public
19 franchi.

3.4 *Évaluation du réseau de TQM*

3.4.1 **Date d'évaluation**

20 L'inventaire physique des installations pipelinières faisant partie de la
21 présente demande est fondé sur toutes les installations que regroupait le
22 réseau de TQM en date du 31 décembre 2010. Dans la période intercalaire
23 entre le dépôt de la présente demande et l'éventuelle cessation

1 d'exploitation du réseau de TQM, la composition du réseau de gazoduc
2 telle qu'elle existe aujourd'hui pourrait être modifiée en raison d'ajouts
3 et(ou) de désinvestissements. TQM se propose de tenir compte de tout
4 changement de cet ordre dans toutes les mises à jour des coûts de
5 cessation d'emploi, ainsi que pourrait le demander l'ONÉ. TQM prévoit
6 que l'Office lui fournira une orientation quant au calendrier de mise à jour
7 des estimations des coûts. 19 Outre les modifications possibles à la
8 composition du réseau de TQM, la répartition des conduites entre les
9 diverses catégories de terres pourrait elle aussi changer. À titre d'exemple,
10 avec la croissance des centres urbains, les terres situées à proximité du
11 pipeline qui faisaient auparavant partie de la catégorie des terres agricoles
12 pourraient être mises en valeur. La répartition des installations
13 pipelières du réseau de TQM faisant partie des catégories d'utilisation
14 des terres énumérées tient compte de l'utilisation actuelle des terres au
15 31 décembre 2010. TQM prévoit tenir compte des modifications au
16 classement selon l'utilisation des terres au moment de mettre à jour les
17 estimations des coûts dans l'avenir.

3.4.2 Définition du réseau de TQM – Longueur des conduites par catégorie d'utilisation des terres

18 TransCanada a effectué une analyse de l'utilisation des terres pour le
19 réseau de TQM afin d'établir un classement des catégories d'utilisation
20 des terres le long du réseau et de déterminer la longueur des conduites
21 pour chaque catégorie. Les données ayant servi à cette évaluation ont été
22 obtenues de la *base de données Orion* de TransCanada, qui renferme toutes
23 les données sur l'emplacement de ses installations. De plus, une source

19 Motifs de décision RH-2-2008, page 46.

1 externe de données, *GéoBase*, a été utilisée. 20 *GéoBase* est une initiative
2 gouvernementale administrée par le Conseil canadien de géomatique.
3 L'initiative de *GéoBase* vise à créer une source unique de données
4 géospatiales fiables et à jour pour l'ensemble du Canada. Les données sur
5 la couverture terrestre ont été tirées d'images classées de Landsat 5 et de
6 Landsat 7 de *GéoBase* 21 produites initialement pour illustrer les zones
7 agricoles et forestières des provinces canadiennes et des Territoires du
8 Nord-Ouest. Ces travaux ont été entrepris pour le compte du Service
9 canadien des forêts (SCF) et du Service national d'information sur les
10 terres et les eaux d'Agriculture et Agro-alimentaire Canada (AAC). Les
11 données de couverture du sol sont décrites dans le *EOSD Land Cover*
12 *Classification Report*, résultat de la collaboration entre le SCF et AAC. 22
13 Les observations sur les données sur la couverture du sol englobent la
14 période de 1996 à 2005.

15 Les catégories d'utilisation des terres tirées d'*Orion* et de *GéoBase* ont été
16 réparties de façon à correspondre aux utilisations des terres appropriées
17 présentées dans le tableau 3-2 au moyen d'une représentation spatiale du
18 réseau de TQM, nommée « ligne médiane » dans son système
19 d'information géographique (SIG) afin de superposer au pipeline les
20 données sur l'utilisation des terres, représentées par des polygones
21 spatiaux. Cette superposition spatiale a fourni une longueur de conduite
22 pour chaque catégorie d'utilisation des terres.

23 Une fois ce classement initial terminé, une revue électronique a alors eu
24 lieu pour délimiter davantage les catégories d'utilisation des terres. Les

20 Secrétariat de *GéoBase*, *GéoBase : Principes, politiques et procédures*, version 1.5, juillet 2008.

21 Site Web : www.geobase.ca.

22 Ressources naturelles Canada, *EOSD Land Cover Classification Legend Report*, version 2, janvier 2003.

1 résultats de l'analyse du classement de l'utilisation des terres abritant des
2 pipelines sont résumés dans le tableau 3-3 ci-dessous.

Tableau 3-3
Longueur des conduites
par catégorie d'utilisation des terres

Type d'utilisation des terres		TOTAL (km)
Terres agricoles	Culture	316,1
	Culture et fonctions spéciales	7,4
	Terres non cultivées	0,0
Terres non agricoles	Terres mises en valeur	57,3
	Mise en valeur éventuelle	44,1
	Aucune mise en valeur prévue	113,8
Autres	Zones écologiquement vulnérables	8,9
	Franchissements de cours d'eau	9,2
	Routes et voies ferrées	9,8
	Croisements de routes en gravier	2,5
	Croisements (services publics)	3,4
TOTAL¹		572,3

¹ En raison de l'arrondissement, la somme des nombres peut ne pas correspondre au total.

3 On trouve à l'Annexe C des renseignements supplémentaires sur la
4 longueur des conduites par catégorie d'utilisation des terres, qui
5 comprennent une gamme de diamètres de pipelines (petit, moyen et
6 grand).

1
2 Le tableau 3-4 présente un résumé du nombre de croisements de
3 pipelines, par type, pour le réseau de TQM.

Tableau 3-4
Résumé du nombre de croisements de pipelines

Type de croisement	Nombre
Franchissements de cours d'eau	196
Croisements de routes pavées publiques et de voies ferrées	325
Croisements de routes en gravier publiques	164
Autres	677

3.4.3 Installations en surface

4 Le tableau 3-5 ci-dessous résume les installations de compression qui font
5 partie du réseau de TQM.

Tableau 3-5
Résumé des groupes compresseurs

Puissance (MW)	Nombre
3,6 - 7,8	4
Total	4

6 Certains groupes compresseurs comportent des refroidisseurs aériens et
7 des installations connexes. TQM a inclus le coût du retrait d'un
8 refroidisseur aérien (un total de deux batteries) et d'autres installations
9 dans son estimation des coûts de retrait des installations en surface. De
10 plus, les estimations des coûts comprennent au total 20 stations de
11 comptage.

3.5 *Portée et justification des travaux de cessation d'exploitation et méthode d'estimation des coûts unitaires*

1 TQM a choisi de présenter des estimations des coûts spécifiques au
2 pipeline, qui figurent à l'Annexe D. Les sections qui suivent définissent en
3 détail les diverses catégories de coûts unitaires.

4 Comme point de départ, TransCanada se fonde sur les méthodes
5 d'estimation des coûts élaborées par l'Association for the Advancement of
6 Cost Engineering International (AACEI).²³ Ces méthodes sont par
7 ailleurs étoffées par les lignes directrices internes de TransCanada en
8 matière d'estimation des coûts, qui ont évolué au fil de la planification et
9 de l'exécution de nombreux projets pipeliniers.

10 Les taux de main-d'œuvre pour les travaux de cessation d'exploitation
11 sont fondés sur l'accord de 2010 de la Pipeline Labour Contractors
12 Association of Canada (PLCAC). Les taux pour l'équipement sont fondés
13 sur la base de données interne de TransCanada à ce sujet. Ces taux pour
14 l'équipement reflètent le recours à divers entrepreneurs de pipelines dans
15 le cadre de projets semblables, quoique de moindre envergure. Dans tous
16 les cas, la portée des travaux présumée pour la cessation d'exploitation du
17 réseau de TQM est conforme aux normes en matière de sécurité et aux
18 normes techniques pour la cessation d'exploitation de pipelines énoncées
19 dans la norme Z662-11 de l'Association canadienne de normalisation

²³ Site Web : www.aacei.org Depuis 1956, l'AACE® International est le leader des associations professionnelles regroupant les évaluateurs des coûts, les ingénieurs spécialistes des coûts, les ordonnanciers, les directeurs de projets et les spécialistes de contrôle de projets. Avec plus de 7 000 membres à l'échelle internationale, l'AACE® International est la plus grande organisation au service de toute la gamme des professionnels de la gestion des coûts. L'AACE® International n'a aucun lien de dépendance avec l'industrie et ses membres sont répartis dans plus de 80 pays.

1 (CSA).

2 Le tableau 3-6 fournit une brève description des activités comprises dans
3 la portée des travaux de cessation d'exploitation du réseau de TQM.

Tableau 3-6
Résumé des activités de cessation d'exploitation

Titre	Description sommaire	Section
Purge et nettoyage	Réduction de la pression du pipeline et raclage pour éliminer les liquides dans la canalisation.	3.5.1
Enlèvement des vannes en surface	Enlèvement des vannes de sectionnement en surface (poussoirs des vannes de sectionnement et de vidange, lanceurs et récepteurs de racleurs, etc.).	3.5.2
Enlèvement des installations pipelinières	Excavation de la conduite dans la tranchée (au besoin) et remblai avec les matériaux appropriés.	3.5.3
Accès aux terres et remise en état pour les vannes en surface	Obtention des droits d'accès, des permis au titre de la réglementation et des espaces de travail temporaires. Remise en état des terres et indemnisation pour les secteurs touchés.	3.5.4
Remise en état des terres après l'enlèvement des conduites	Restauration, remise en état et assainissement des zones contaminées (s'il en est), décompactage du sol et plantes spécifiques aux lieux.	3.5.5
Secteurs nécessitant des travaux spéciaux	Activités propres à la nature des installations (p. ex., franchissement de rivières, zones écologiquement vulnérables, etc.)	3.5.6
Enlèvement des installations en surface	Enlèvement des installations non pipelinières en surface – stations de compression, refroidisseurs aériens et stations de comptage.	3.5.7
Ingénierie, gestion de projet et gestion des travaux de construction	Y compris gestion de projet, services et approvisionnements, administration, environnement, sécurité, ingénierie, inspection de la construction et opérations régionales.	3.5.8
Activités postérieures à la cessation d'exploitation	Surveillance périodique et provisions pour travaux de remise en état supplémentaires au besoin.	3.6
Éventualités	Inclusion d'un facteur dans les estimations des coûts pour tenir compte des incertitudes dans les coûts de projet estimatifs. TransCanada n'a pas inclus de provision pour éventualités	3.7

Tableau 3-6
Résumé des activités de cessation d'exploitation

Titre	Description sommaire	Section
	explicite dans son estimation; elle a plutôt évalué les éventualités relatives aux activités individuelles de cessation d'exploitation.	

3.5.1 Purge et nettoyage

1 Description

2 Une description des activités de purge et de nettoyage est présentée ci-
3 après.

- 4 • Réduire la pression du pipeline à 690 kPa (100 lb/po²) au moyen d'un
5 groupe compresseur pour le soutirage et mettre le gaz résiduel à l'air
6 libre. Bien que cette hypothèse ait servi à l'élaboration des estimations
7 des coûts, TransCanada examinera les méthodes qui permettraient de
8 conserver ce gaz sans ses plans futurs de cessation d'exploitation.
- 9 • Assurer l'élimination de tout liquide dans la conduite au moyen d'un
10 passage de racleur bidirectionnel propulsé par de l'air ou du gaz. S'il
11 est jugé nécessaire, un passage de racleur supplémentaire serait
12 effectué.
- 13 • Suivre des procédures et normes de nettoyage conformes à la clause
14 10.16.2 de la norme CSA Z662.

15 Fondements pour les estimations de coûts

16 Les estimations des coûts de TransCanada pour la purge et le nettoyage
17 sont fondées sur son expérience récente et passée des travaux de
18 nettoyage de pipelines. TransCanada effectué de tels travaux pour
19 plusieurs tronçons de diamètre varié sur son réseau pipelinier, plus
20 particulièrement dans le cadre de l'étendue des travaux pour le transfert
21 de la ligne 100-1 du réseau principal au Canada de TransCanada au projet
22 pipelinier Keystone (864 km de canalisation NPS 34). Un autre projet
23 récent comportait le nettoyage d'un tronçon de 30 km de
24 canalisation NPS 20 en Ontario sur le réseau principal au Canada de

1 TransCanada. Ces projets fournissent une base raisonnable permettant
2 d'extrapoler les coûts de purge et de nettoyage.

3.5.2 Enlèvement des vannes en surface

3 Description

4 Une description des activités d'enlèvement des vannes en surface est
5 présentée ci-après.

- 6 • Pour l'enlèvement des accessoires de canalisation en surface (vannes
7 de canalisation principale, vannes de vidange, lanceurs et récepteurs
8 de racleurs, etc.), TransCanada a présumé que toutes les installations
9 en surface seront généralement mises à nu à un mètre au-dessous du
10 niveau du sol puis enlevées.
- 11 • TransCanada croit que l'installation de bouchons-obturateurs pour
12 empêcher la migration de l'eau le long de la canalisation abandonnée
13 (renardage) n'est pas nécessaire puisque TransCanada a présumé que
14 les conduites à tous les points de croisement d'autoroutes, de chemins
15 de fer, de routes pavées et de routes en gravier seront remplies de
16 béton lorsque le diamètre des pipelines est de 355,6 mm (NPS 14) ou
17 plus. Comme l'illustre le tableau 3-4 ci-dessus, il y a un grand nombre
18 de croisements sur le réseau de TQM, et le retrait physique de
19 canalisations d'une longueur d'environ de 51,5 km est prévu à certains
20 endroits. TransCanada croit que cela est adéquat pour empêcher le
21 renardage.

22 Fondements pour les estimations de coûts

23 Les estimations des coûts de TransCanada pour le retrait des vannes en
24 surface sont fondées sur son expérience de l'exécution de tels travaux

1 dans le cadre des projets de remplacement de conduites réalisés au cours
2 des 10 à 15 dernières années.

Enlèvement des installations pipelinières

3 Description

4 L'étendue des travaux pour le retrait des conduites serait la même peut
5 importe l'utilisation des terres; les seules différences concerneraient les
6 activités de remise en état.

7 • Au besoin, des levés seraient effectués pour confirmer l'emplacement
8 exact du pipeline avant que ne commencent les travaux de cessation
9 d'exploitation.

10 • Une fois achevées les activités de préparation et de nettoyage décrites
11 ci-dessus, l'emprise serait complètement nivelée et la terre végétale
12 serait conservée dans la mesure du possible.

13 • La tranchée sera creusée au moyen d'une pelle rétrocaveuse ou d'une
14 trancheuse, le plus près possible de la paroi supérieure du pipeline.

15 • Ce dernier serait retiré de la tranchée et sectionné.

16 • La tranchée serait remplie avec les matériaux extraits et des matériaux
17 de remblai appropriés seraient ajoutés pour remplir le vide créé par le
18 retrait de la conduite. Le besoin d'apport de matériaux de remblai
19 dépendra de la topographie et des conditions subsuperficielles.

20 TransCanada prévoit séparer les sols selon leur type pour éviter de
21 mélanger les divers types de sols et elle remplacera la terre végétale
22 par la terre ayant été conservée.

-
- 1 • Le SIG de TransCanada sera mis à jour pour tenir compte des résultats
2 des levés effectués.
- 3 • Les tronçons découpés seront chargés et transportés jusqu'à l'aire de
4 préparation pour leur enlèvement.

5 **Fondements pour les estimations des coûts**

6 Les estimations des coûts de TransCanada pour le retrait des conduites de
7 TransCanada sont généralement fondées sur l'expérience de la société
8 dans le domaine des remplacements de conduite lorsque les anciennes
9 canalisations doivent être physiquement enlevées avant que les nouvelles
10 conduites puissent être installées. L'expérience de TransCanada lui a
11 permis de déterminer que le retrait d'un pipeline est moins coûteux que la
12 construction d'un nouveau pipeline.

3.5.4 **Accès aux terres et remise en état pour les vannes en surface**

13 **Description**

14 Une description de l'accès aux terres et de la remise en état pour les
15 vannes en surface est présenté ci-après.

- 16 • Obtenir les droits d'accès et les permis requis au titre de la
17 réglementation.
- 18 • Obtenir de l'espace de travail temporaire au besoin.
- 19 • Poser des jalons pour indiquer les repères des levés ou remplacer ceux
20 en place.
- 21 • Procéder à la remise en état des terres (restauration de la végétation
22 dans les zones touchées) et à l'indemnisation pour les pertes de récolte,
23 le cas échéant.

1 **Fondements pour les estimations de coûts**

2 Les estimations des coûts de TransCanada pour l'accès aux terres et la
3 remise en état des vannes en surface sont fondées sur l'expérience de la
4 société et englobent la largeur de l'emprise, les espaces de travail
5 temporaires, les pertes de récoltes typiques et divers autres facteurs (par
6 exemple, réparations aux tuyaux de drainage dans certaines zones
7 agricoles).

3.5.5 *Remise en état des terres après l'enlèvement des conduites*

8 **Description**

9 Une description de la remise en état des terres après l'enlèvement des
10 conduites est présentée ci-après.

- 11 • Les terrains contaminés seront remis en état et restaurés au besoin.
12 Tous les revêtements des conduites seront soumis à des tests pour
13 assurer l'absence de contaminant. En cas de contamination, la société
14 fera appel à toutes les procédures requises et respectera toutes les
15 exigences de manutention et d'élimination conformément aux
16 règlements environnementaux qui s'appliquent.
- 17 • Une clôture temporaire sera installée pour toute la durée des travaux
18 et du nettoyage subséquent.
- 19 • Le compactage du sol se produit lorsque le poids des machines lourdes
20 comprime le sol et lui fait perdre sa porosité. La société aura recours à
21 des techniques de construction qui minimisent le compactage excessif.
22 Le travail du sol permet généralement de remédier au compactage
23 excessif.

- 1 • Des plantes spécifiques aux lieux seront plantées.
- 2 • Les activités de remise en état feront l'objet d'une inspection.
- 3 • Les travaux de remise en état et de restauration des terres touchées
- 4 devraient, selon toute attente, remettre le terrain dans un état
- 5 comparable à celui du milieu environnement.

6 **Fondements pour les estimations de coûts**

7 Les estimations des coûts de TransCanada pour la remise en état des
8 terres à la suite du retrait des conduites sont fondées sur l'expérience de la
9 société des travaux faisant partie de la portée générale de projets de
10 remplacement de conduites ainsi que sur son expérience des travaux de
11 remise en état et de restauration après l'installation d'un pipeline.

12 **3.5.6 Secteurs nécessitant un traitement particulier**

13 **Description**

14 Les hypothèses de TransCanada sont présentées dans le tableau 3-7
15 ci-après. Il importe de souligner que ces hypothèses ont été utilisées pour
16 les estimations de coûts initiales et que des évaluations plus détaillées
17 seront réalisées immédiatement avant la cessation d'exploitation effective
18 du pipeline pour déterminer les exigences spécifiques à l'emplacement. La
justification de ces hypothèses est présentée dans la section 3-2.

Tableau 3-7
Hypothèses pour les secteurs nécessitant un traitement particulier

Secteur	Portée des travaux
---------	--------------------

Tableau 3-7
Hypothèses pour les secteurs nécessitant un traitement particulier

Secteur	Portée des travaux
Croisements de routes pavées publiques, d'autoroutes et de voies ferrées	Remplissage au moyen de béton aux lieux de croisement
Croisements de routes en gravier publiques	Remplissage au moyen de béton pour les pipelines de diamètre moyen ou de grand diamètre (égal ou supérieur à 355,6 mm)
Franchissements de cours d'eau	Obturation des deux extrémités avec des plaques d'acier; aucun matériau de remblai utilisé
Zones écologiquement vulnérables	Abandon du pipeline sur place

1 **Fondements pour les estimations des coûts**

2 Les estimations de coûts de TransCanada pour les croisements remplis de
3 béton sont fondées sur des devis obtenus du représentant d'un fabricant
4 de produits en béton et elles comprennent le coût des pompes à béton, soit
5 montées sur camion ou transportées au chantier. Le devis comprend
6 également le coût associé pour couper la canalisation et en obturer les
7 extrémités.

3.5.7 Enlèvement des installations en surface

8 **Description**

9 L'enlèvement des installations en surface comprend toutes les installations
10 en surface, plus précisément les stations de compression, les refroidisseurs
11 aériens et les stations de comptage. La portée de ces travaux englobe les
12 activités suivantes :

-
- 1 • la purge et le nettoyage des tuyaux et composantes conformément à la
2 clause 10.16.2 de la norme CSA Z662;
- 3 • l'enlèvement de tous les groupes compresseurs ou autres installations
4 (telles que les refroidisseurs aériens);
- 5 • l'enlèvement de toutes les installations de tuyauterie extérieure;
- 6 • le démontage et l'enlèvement de tous les bâtiments;
- 7 • l'enlèvement de toutes les fondations en béton (jusqu'à un mètre sous
8 le niveau du sol);
- 9 • la restauration, la remise en état et l'assainissement des zones
10 contaminées au besoin; en cas de contamination, la société fera appel à
11 toutes les procédures requises et respectera toutes les exigences de
12 manutention et d'élimination dans le respect des règlements
13 environnementaux qui s'appliquent;
- 14 • les travaux de remise en état et de restauration des terres touchées
15 devraient, selon toute attente, remettre le terrain dans un état de
16 productivité comparable à celui du milieu environnement actuel.

17 **Fondements pour les estimations des coûts**

18 Les estimations des coûts de TransCanada pour l'enlèvement des
19 installations en surface susmentionnées sont fondées sur son expérience
20 de la mise hors service de stations de compression et de stations de
21 comptage. Depuis 1995, TransCanada a procédé à la mise hors service de
22 sept stations de compression en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario
23 et de quelque 150 stations de comptage sur le réseau de gazoducs de
24 NOVA Gas Transmission Ltd.

3.5.8 Ingénierie, gestion de projet et gestion des travaux de construction

1 Description

2 Ces activités comprennent les coûts du siège social de TQM et de
 3 l'entrepreneur de pipelines associés à la planification de la portée exacte
 4 des travaux et des travaux d'ingénierie correspondants. Elles sont
 5 résumées dans le tableau 3-8 ci-dessous.

Tableau 3-8
Résumé des travaux d'ingénierie, de gestion de projet
et de gestion des travaux de construction

Activité générale	Composantes de l'activité
Gestion de projet	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de projet • Services de projet • Gestion des contrats et approvisionnements • Administration • Environnement • Affaires juridiques et réglementaires • Affaires autochtones • Sécurité
Ingénierie	<ul style="list-style-type: none"> • Génie civil et ingénierie structurale • Génie mécanique et tuyauterie • Génie électrique • Génie de l'instrumentation et des contrôles • Génie pipelinier • Génie des levés
Gestion de travaux de construction (gestion sur le chantier)	<ul style="list-style-type: none"> • Inspection des chantiers de construction (coordination de la surveillance de l'entrepreneur de pipelines) • Opérations régionales (interface entre l'équipe de gestion de projet et l'équipe d'opérations sur le chantier)

1 Gestion de projet : Les coûts associés aux activités de gestion de projet
2 énumérées dans le tableau 3-8 ci-dessus sont compris dans cette catégorie.
3 TransCanada a estimé que le coût de la gestion de projet et des activités
4 connexes est de 2 % de tous les autres coûts de projet. Les coûts de
5 gestion des activités de cessation d'exploitation est inférieur au coût de
6 construction de nouveaux pipelines. Cela tient principalement au fait que
7 la construction d'un nouveau pipeline entraîne des coûts liés à
8 l'acquisition des terrains et l'obtention des permis ainsi que des coûts
9 supplémentaires relatifs à la conformité à la réglementation qui ne
10 seraient pas engagés dans le cadre des travaux de cessation d'exploitation.

11 Ingénierie : Les coûts inclus dans cette catégorie comprennent les coûts
12 associés aux disciplines d'ingénierie énumérées dans le tableau 3-8
13 ci-dessus. L'analyse de TransCanada donne à penser que ces coûts seront
14 relativement peu élevés étant donné la nature des travaux de cessation
15 d'exploitation et elle tient compte des mêmes considérations et méthodes
16 que pour tous les autres travaux d'entretien. Par conséquent, les
17 projections des coûts d'ingénierie correspondent à 1 % de tous les autres
18 coûts de projet.

19 Gestion des travaux de construction : Ces coûts comprennent des
20 estimations pour les inspections des chantiers de construction et le soutien
21 des opérations régionales. L'analyse de TransCanada indique que
22 certaines activités de gestion des travaux de construction sont requises
23 pour réaliser les travaux de cessation d'exploitation et ces coûts ont été
24 estimés à environ 2 % des coûts totaux.

25 **Fondements pour les estimations des coûts**

1 Les estimations des coûts de TransCanada sont fondées sur son expérience
2 et ses antécédents dans le cadre des projets d'entretien de ses pipelines. En
3 outre, étant donné l'échelle du réseau de TQM, TransCanada a présumé
4 que les activités de cessation d'exploitation seront de grande envergure
5 (comprenant peut-être des centaines de km de canalisations dans le cadre
6 d'un seul projet de cessation d'exploitation) et que des économies
7 d'échelle pourront être réalisées relativement aux travaux d'ingénierie, de
8 gestion de projet et de gestion des travaux de construction. Lorsqu'il est
9 tenu compte des trois catégories de facteurs liés aux travaux d'ingénierie,
10 de gestion de projet et de gestion de la construction, ces coûts représentent
11 5 % de l'ensemble des coûts de cessation d'exploitation du pipeline.

3.6 *Activités postérieures à la cessation d'exploitation*

12 **Description**

13 Les hypothèses de TransCanada intégrées dans les estimations de
14 cessation d'exploitation du réseau de TQM au titre des activités
15 postérieures à la cessation d'exploitation sont présentées ci-dessous. Ces
16 activités comprennent une surveillance périodique et des provisions pour
17 des travaux supplémentaires de remise en état post-cessation pour
18 rectifier tout problème qui pourrait survenir.

19 TransCanada a établi des estimations des coûts pour des activités post-
20 cessation spécifiques pour une période de dix ans. La ventilation de ces
21 coûts est présentée dans le tableau 3-9 ci-dessous. Les coûts ont tenu
22 compte des facteurs suivants :

- 23 • prestation des premiers services;
- 24 • maintien de bases de données internes telles que le SIG;

- 1 • patrouilles aériennes annuelles de tous les pipelines abandonnés
- 2 (avion ou hélicoptère);
- 3 • maintien des panneaux de signalisation appropriés;
- 4 • maintien et administration des croisements par des tierces parties des
- 5 pipelines abandonnés;
- 6 • paiement continu des impôts fonciers.

7 De plus, une surveillance environnementale sera requise pour certains
 8 emplacements particuliers où auront lieu les activités suivantes : remise en
 9 état à la suite de glissements de pente, d'affaissement du sol et d'autres
 10 problèmes semblables. La provision pour ces activités de remise en état est
 11 établie à 35 % du coût total des activités de surveillance. Cette estimation
 12 est prudente en raison de la grande incertitude au sujet de la nature des
 13 travaux qui pourraient être requis et de l'absence de repères à des fins
 14 d'estimation. Cette provision est conforme à la classification des
 15 estimations de l'industrie de processus de l'AACEI pour l'évaluation
 16 préliminaire de projets. Cette estimation sera mise à jour dans les revues
 17 futures des estimations des coûts. Selon toute attente, les travaux de
 18 recherche ayant actuellement cours dans le cadre du 4^e volet de l'ICFQ et
 19 l'expérience que pourra acquérir TransCanada dans l'avenir contribueront
 20 à rehausser l'exactitude des estimations futures pour ces activités.

Tableau 3-9
Coûts postérieurs à la cessation d'exploitation

Activité	Estimation des coûts (en milliers de dollars)
Maintien de la base de données	21

Tableau 3-9
Coûts postérieurs à la cessation d'exploitation

Activité	Estimation des coûts (en milliers de dollars)
Patrouille aérienne	3
Panneaux de signalisation	28
Coûts d'administration de croisements de tierces parties	8
Impôts fonciers	6
Surveillance environnementale	6
Sous-total annuel	72
Provision pour les activités de remise en état (35 %)	25
Total annuel	97
Total sur 10 ans ¹	970

¹ Sans l'application de facteurs d'indexation ou d'actualisation.

1 Le plan et les estimations des coûts post-cessation de TransCanada portent
2 principalement sur les activités de surveillance et de remise en état pour
3 les installations souterraines et en surface.

4 La portée des travaux cernée dans le cadre des principales activités de
5 cessation d'exploitation comprend une provision pour la découverte et
6 l'enlèvement des contaminants repérés, y compris pour les lieux
7 d'enlèvement de pipelines et des installations en surface. L'installation
8 d'équipement de surveillance visant à repérer les contaminants (aux
9 endroits où une contamination est constatée) est également prévue dans
10 les coûts de cessation d'exploitation initiaux. Les coûts de surveillance
11 environnementale post-cessation figurant dans le tableau 3-9 ont par
12 conséquent pour objet de tenir compte des activités requises pour assurer

1 la surveillance de lieux remis en état. Selon l'expérience de TransCanada,
2 si aucun effet de contamination résiduel n'est présent après trois ans de
3 surveillance post-cessation, il s'agit d'une fiche adéquate pour respecter
4 les règlements environnementaux en vigueur.

5 Ces estimations des coûts prévoient que ces activités auront lieu pendant
6 une période de dix ans. Cette composante des estimations des coûts
7 pourra être mise à jour à la lumière des activités de cessation
8 d'exploitation futures et de l'expérience acquise en termes de calendrier,
9 fréquence et coûts de remise en état à la suite d'incidents post-cessation.

1

3.7 *Éventualités*

2 Il est de règle, au moment d'établir des estimations des coûts, d'inclure
3 une provision pour éventualités. L'AACEI définit les éventualités comme
4 un montant ajouté à une estimation pour tenir compte de certains
5 éléments, conditions ou événements dont l'état, la survenance ou
6 l'incidence sont incertains et qui résulteront vraisemblablement en des
7 coûts additionnels.²⁴ Les éventualités sont généralement estimées au
8 moyen d'une analyse statistique ou d'un jugement fondé sur des
9 antécédents relatifs à des actifs ou projets antérieurs.

10 Les pratiques d'estimation des coûts de TransCanada prévoient certaines
11 provisions pour éventualités dans les valeurs des estimations de base.
12 Puisque l'ampleur des travaux dans le cadre des activités de cessation
13 d'exploitation dont il est fait mention précédemment dans la présente
14 section est bien définie, TransCanada considère qu'il n'est pas nécessaire
15 de prévoir des provisions pour éventualités supplémentaires dans le cas
16 présent et, par conséquent, aucune provision pour éventualité n'a été
17 ajoutée aux estimations des coûts. De plus, les estimations des coûts
18 comportent un certain nombre d'hypothèses prudentes :

- 19 • aucune économie d'échelle présumée pour les grands programmes de
20 cessation d'exploitation;
- 21 • aucun gain de productivité présumé pour les activités d'enlèvement
22 ou de remise en état;

²⁴ Association for the Advancement of Cost Engineering, Recommended Practise 10S-90, *Cost Engineering Terminology*, mars 2010.

- 1 • aucune amélioration technologique présumée pour les activités
- 2 d'enlèvement ou de remise en état;
- 3 • aucune valeur de récupération présumée pour les composantes des
- 4 pipelines, stations de compression et stations de comptage.

1

3.8 *Résumé*

2 TransCanada croit que ses hypothèses et les estimations des coûts
3 connexes fournissent des fondements raisonnables pour les estimations
4 des coûts de cessation d'exploitation du réseau de TQM. Ainsi que
5 TransCanada l'a souligné dans les documents déposés antérieurement à ce
6 sujet, la société aura l'occasion, à maintes reprises, de raffiner ces
7 estimations dans l'avenir avant la cessation d'exploitation effective du
8 réseau de TQM.

9 Pour les raisons énoncées dans la présente section, TransCanada choisit
10 d'avoir recours à ses propres hypothèses de cessation d'exploitation
11 spécifiques au pipeline et d'intégrer certaines des hypothèses de référence
12 pour l'élaboration des estimations des coûts pour le réseau de TQM. TQM
13 croit qu'elle disposera ainsi de fondements plus exacts initialement sur
14 lesquels elle pourra fonder la récupération des coûts de cessation
15 d'exploitation auprès des expéditeurs.

16 La section 5.0 et l'Annexe D renferme plus de détails concernant les coûts
17 spécifiques de cessation d'exploitation du réseau de TQM.

4.0 CONSULTATION DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS ET DES PARTIES PRENANTES

4.1 Aperçu et objet

1 L'Office a encouragé l'industrie à consulter les propriétaires fonciers et
2 autres parties prenantes dans le cadre du processus du 3^e volet de l'ICQF.
3 Dans ses modifications des hypothèses de référence préliminaires du
4 4 mars 2010, l'Office :

5 encourage l'industrie à consulter les propriétaires
6 fonciers et autres parties prenantes sur les
7 modifications aux tableaux A-1 et A-2 avant de
8 demander des changements ou avant que les
9 hypothèses de référence soient examinées.

10 TransCanada a entrepris deux séries distinctes de consultation des
11 propriétaires fonciers avec les parties prenantes pour discuter des
12 méthodes de cessation d'exploitation appropriées pour les différences
13 catégories d'utilisation des terres. TransCanada a expliqué le
14 raisonnement à l'origine de son choix de méthodes de cessation
15 d'exploitation et a sollicité la participation des parties prenantes afin de
16 comprendre leurs perspectives et leurs intérêts relativement à la cessation
17 d'exploitation ainsi que connaître leurs opinions et commentaires au sujet
18 des hypothèses fondées sur des principes de TransCanada.

4.2 Consultations avec les parties prenantes

19 TransCanada a tenu des consultations avec les parties prenantes en
20 Alberta en avril 2011. Les participants représentaient un vaste éventail de
21 parties prenantes associées avec les divers réseaux pipeliniers de
22 TransCanada. De plus, au nom de TQM, TransCanada a tenu des

1 consultations distinctes au Québec en novembre 2011, principalement
2 avec des participants associés au réseau de TQM. Ces consultations ont
3 fourni aux participants des renseignements sur divers sujets liés à la
4 planification d'une cessation d'exploitation, notamment :

- 5 • antécédents et contexte;
- 6 • principes de cessation d'exploitation;
- 7 • méthode de cessation d'exploitation et questions apparentées;
- 8 • autres questions diverses liées à la cessation d'exploitation d'un
9 pipeline;
- 10 • description des principes d'utilisation des terres;
- 11 • processus de traitement des demandes de cessation d'exploitation;
- 12 • surveillance post-cessation.

13 Tout au long du processus, les parties prenantes ont été encouragées à
14 participer et à communiquer leurs perspectives de manière constructive et
15 franche. Un résumé des consultations est présenté à l'Annexe E.

16

5.0 ESTIMATION DES COÛTS DE CESSATION D'EXPLOITATION

5.1 *Aperçu*

1 TQM croit que l'estimation des coûts totale de 68 602 000 \$ en dollars
2 canadiens de 2011 est une estimation raisonnable du coût de cessation
3 d'exploitation du réseau de TQM en fonction des connaissances actuelles.
4 Comme il a été noté précédemment, cette estimation des coûts sera
5 raffinée au fil du temps pour tenir compte, entre autres, des modifications
6 aux normes de remise en état de l'environnement et de la technologie de
7 cessation d'exploitation de pipelines. Des estimations des coûts plus
8 détaillées qui incorporent des données pour des emplacements spécifiques
9 devant faire l'objet d'une cessation d'exploitation seront élaborés au
10 moment approprié dans l'avenir, avant que n'ait lieu la cessation
11 d'exploitation.

12 TQM fait valoir que les estimations des coûts énoncées dans la présente
13 demande fourniront une base raisonnable pour l'estimation des montants
14 perçus qui seront ultimement imputés aux expéditeurs. À la demande de
15 l'Office, TQM déposera, pour approbation en novembre 2012, une
16 proposition pour la perception des fonds et les processus et mécanisme
17 proposés pour mettre ces fonds de côté.

- 1
2 Le tableau 5-1 ci-dessous présente le résumé des estimations des coûts de
3 cessation d'exploitation du réseau de TQM :

Tableau 5-1
Résumé des estimations des coûts de cessation d'exploitation

Installations pipelières			
Catégories d'utilisation des terres		Méthode ¹	Coûts estimatifs (en milliers de dollars)
Terres agricoles	Culture	A	5 561
	Culture et fonctions spéciales	R	2 893
	Terres non cultivées	A	0
Terres non agricoles	Terres mises en valeur	A	1 023
	Mise en valeur éventuelle	R	13 187
	Aucune mise en valeur prévue	A	1 970
Autres	Zones écologiquement vulnérables	A	163
	Franchissements de cours d'eau	A	6 632
	Routes et voies ferrées	A+	22 402
	Croisements de routes en gravier	A/A+	5 389
	Croisements (services publics)	A	56
Sub Total Pipeline			59 276
Installations en surface			
	Stations de compression		6 500
	Refroidisseurs aériens		86
	Stations de comptage		1 770
Sous-total pour les installations de surface			8 356
Total des coûts de cessation d'exploitation des pipelines			67 632
Coûts post-cessation ²			970
TOTAL ³			68 602

¹ A=Abandon sur place, A+=Abandon sur place avec traitement particulier, R=Retrait.

Les hypothèses d'abandon sur place de TransCanada prévoient que tous franchissements de cours d'eau et croisements de routes pavées et de chemins de fer et des croisements de routes en gravier de diamètre moyen ou de grand diamètre incluent la coupe et l'obturation des tuyaux avec des plaques d'acier aux deux extrémités.

² Total des coûts postérieurs à la cessation d'exploitation sur dix ans du tableau 3-9.

³ En raison de l'arrondissement, la somme des nombres peut ne pas correspondre au total.

5.2 *Installations en surface – coûts de cessation d'exploitation estimatifs*

1 On trouve au tableau 5-2 un résumé des estimations des coûts de retrait
2 des installations en surface du réseau de TQM.

Tableau 5-2
Résumé des coûts de cessation d'exploitation
des installations en surface

Groupe compresseurs (en milliers de dollars)			
MW	Quantité	Coût unitaire	Total
3,6 - 7,8	4	1 625,0	6 500
Total	4	1 625,0	6 500
Réfrigérateurs aériens (en milliers de dollars)			
Quantité	Nombre de batteries	Coûts unitaire/batterie	Total
1	2	43,0	86
Stations de comptage (en milliers de dollars)			
Quantité	Coûts de retrait	Total	
20	88,5	1 770	

5.3 *Installations pipelinières - coûts de cessation d'exploitation estimatifs*

3 Le tableau 5-3 ci-dessous présente un résumé des coûts estimatifs de
4 cessation d'exploitation de pipelines selon l'utilisation des terres et le
5 diamètre des canalisations (petit, moyen et grand). Un résumé des
6 longueurs des conduites par catégorie de terres est présenté à l'Annexe C.
7 L'Annexe D fournit un résumé détaillé des coûts estimatifs de cessation
8 d'exploitation des installations pipelinières, par catégorie de principale

1 activité.

Tableau 5-3
Résumé des coûts de cessation d'exploitation des installations pipelinières

Utilisation des terres		Méthode ¹	%	Total (km)	Diamètre du pipeline									TOTAL DES COÛTS ² (en milliers de dollars)
					60,3 - 323,9 mm (P) Petit			355,6 - 610 mm (M) Moyen			>610 mm (G) Grand			
					(km)	Coût unitaire (\$/m)	Total (en milliers de dollars)	(km)	Coût unitaire (\$/m)	Total (en milliers de dollars)	(km)	Coût unitaire (\$/m)	Total (en milliers de dollars)	
Terres agricoles	Culture	A	55,2 %	316,1	19,8	23,1	457,4	273,0	16,5	4 504,5	23,3	25,7	598,8	5 561
	Culture et fonctions spéciales	R	1,3 %	7,4	0,5	269,3	134,7	6,4	396,6	2 538,2	0,5	440,8	220,4	2 893
	Terres non cultivées	A	0,0 %	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0
Terres non agricoles	Terres mises en valeur	A	10,0 %	57,3	3,6	23,9	86,0	49,5	16,7	826,7	4,2	26,2	110,0	1 023
	Mise en valeur éventuelle	R	7,7 %	44,1	2,8	216,7	606,8	38,1	301,4	11 483,3	3,3	332,4	1 096,9	13 187
	Aucune mise en valeur prévue	A	19,9 %	113,8	7,1	22,2	157,6	98,2	16,3	1 600,7	8,4	25,2	211,7	1 970
Autres	Zones écologiquement vulnérables	A	1,6 %	8,9	0,6	24,7	14,8	7,7	16,8	129,4	0,7	26,7	18,7	163
	Franchissements de cours d'eau	A	1,6 %	9,2	0,6	438,2	262,9	8,0	725,3	5 802,4	0,7	809,7	566,8	6 632
	Croisements de routes et voies ferrées	A+	1,7 %	9,8	0,6	1 290,1	774,1	8,4	2 354,5	19 777,8	0,7	2 643,4	1 850,4	22 402
	Croisements de routes en gravier	A/A+	0,4 %	2,5	0,2	21,1	4,2	2,1	2 542,3	5 338,8	0,2	231,3	46,3	5 389
	Croisements (services publics)	A	0,6 %	3,4	0,2	21,4	4,3	2,9	16,0	46,4	0,2	24,7	4,9	56
Total²			100,0 %	572,3	35,8	69,9	2 502,8	494,3	105,3	52 048,2	42,2	112,0	4 724,9	59 276

¹ A=Abandon sur place, A+=Abandon sur place avec traitement particulier, R=Retrait.

Les hypothèses d'abandon sur place de TransCanada prévoient que tous les franchissements de cours d'eau et croisements de routes pavées et de chemins de fer sont des croisements de routes en gravier de diamètre moyen ou de grand diamètre qui incluent la coupe et l'obturation des tuyaux avec des plaques d'acier aux deux extrémités.

² En raison de l'arrondissement, la somme des nombres peut ne pas correspondre au total.

5.4 *Coûts postérieurs à la cessation d'exploitation*

1 Comme en fait état la section 3.6, TransCanada a présumé que la
2 surveillance post-cessation sera maintenue pour une période de dix ans
3 après l'achèvement des activités de cessation d'exploitation du réseau.
4 Étant donné l'ampleur du facteur d'actualisation proposé et la durée
5 limitée des dépenses post-cessation, TransCanada a choisi d'intégrer la
6 valeur non actualisée des coûts post-cessation dans ses estimations pour le
7 réseau de TQM.

8 TransCanada suggère que les résultats obtenus à la suite de l'évaluation
9 plus exhaustive de l'abandon de pipelines sur place dans le cadre du
10 4^e volet de l'ICQF pourraient servir à définir une période post-cessation
11 appropriée. S'il est déterminé qu'une période plus longue ou plus courte
12 est nécessaire, les estimations des coûts (et les dépôts réglementaires)
13 pourraient tenir compte de cette réalité.

6.0 AUTORISATIONS DEMANDÉES

TQM demande que l'ONÉ rende une ordonnance pour approuver :

- la répartition du réseau de TQM entre les diverses catégories d'utilisation des terres et catégories générales décrites dans la présente demande;
- la méthode proposée de cessation d'exploitation des pipelines situés dans les diverses catégories d'utilisation des terres et catégories générales décrites dans la présente demande;
- les estimations des coûts de cessation d'exploitation, qui seront mises à jour au fil du temps, pour les tronçons respectifs du réseau de TQM situés dans les diverses catégories d'utilisation des terres et catégories générales décrites dans la présente demande;
- le coût total estimatif de 68 602 000 \$, qui sera mis à jour périodiquement, pour la cessation d'exploitation des tronçons respectifs du réseau de TQM situés dans les diverses catégories d'utilisation des terres et catégories générales décrites dans la présente demande;
- toute autre autorisation sollicitée par TQM ou jugée appropriée par l'Office.